



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230206-2023FEVDEL10-DE



Date de la convocation : 31 janvier 2023
Séance du Conseil Municipal : 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 19 et 20)- Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD (sauf aux délibérations 1 et 2) – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Maryvonne GUERIN donne pouvoir à Laurence MARTINEAU
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 1, 2, 19 et 20
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 1, 2, 19 et 20

Secrétaire de séance : Karine LOIZEAU

10- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de poste ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Ville impactant le tableau des effectifs.

✓ Créations d'emplois saisonniers

Chaque année, la Ville recrute un certain nombre d'agents pendant la période estivale destinés au remplacement d'agents en congés annuels et au renfort de certains services qui ont une activité estivale particulière (Service enfance, sports, brigade verte aux Services Techniques...).



| SERVICE | POSTE | QUALIFICATION | PERIODE + ETC (Equivalent Temps Complet) | GRADE |
|----------------------------|---|---|--|---------------------|
| Espaces Publics | 3 agents entretien Entretien des Espaces publics | | - 01.07 au 31.07 - 15.07 au 15.08 - 01.08 au 31.08 3 mois ETC | Adjoint technique |
| | 1 agent Brigade verte | Qualification / formation espaces verts | - 01.04. au 30.09. 6 mois ETC | Adjoint technique |
| Centre Technique Municipal | 2 agents : maintenance des bâtiments | | - 01.07 au 31.07 - 01.08. au 31.08 2 mois ETC | Adjoint technique |
| Pôle Famille | 3 animateurs jeunesse | BAFA | 2 mois maximum entre la mi- juin et la mi-aout 6 mois ETC Et temps de préparation en amont : 2j * 5h (Mars et Avril-mai) | Adjoint d'animation |
| | 4 animateurs enfance | BAFA | - 01.07. au 31.07 - 01.08 au 31.08 8 mois ETC Et temps de préparation par agent en amont : 3j * 8h (juin) | Adjoint d'animation |
| | 2 animateurs Sport | BAFA | 2 mois maximum entre juin et aout 4 mois ETC Et temps de préparation par agent en amont : 3j * 4h (entre avril et juin) | Adjoint d'animation |
| | 15 Saisonniers | | 29 Mois | |

✓ **Création de postes d'apprentis / stagiaires :**

A ce jour, 7 apprentis sont employés dans les différents services de la ville : 3 aux espaces publics, 1 au service Maintenance des bâtiments, 1 à l'enfance, 1 à la maison de la petite enfance et 1 au service jeunesse.

Pour la prochaine rentrée scolaire, il est proposé de créer de nouveaux postes d'apprentis et stagiaires :



Apprentissage :

| SERVICE | POSTE | DIPLOME PREPARE | DUREE DE L'APPRENTISSAGE | PREVISION |
|---------------------------|-----------------------|---|--------------------------|-----------------------|
| Maintenance des Bâtiments | 1 apprenti – peinture | CAP/Bac pro/Brevet professionnel Peinture | 2 ou 3 ans | à/c de septembre 2023 |
| Enfance | 1 apprenti | CAP Petite enfance / BPJEPS | 1 ou 2 ans | à/c de septembre 2023 |
| Commande publique | 1 apprenti | Licence / Master en droit | 1 ou 2 ans | à/c de septembre 2023 |

Stages :

| SERVICE | POSTE | DIPLOME PREPARE | DUREE DE L'APPRENTISSAGE | PREVISION |
|----------|-------------------|-----------------|--------------------------|-----------------------|
| Enfance | 3 Stagiaires | Bac Pro | 1 an | à/c de septembre 2023 |
| Enfance | 5 stagiaires BAFA | BAFA | 5 stagiaires * 14 jours | |
| Jeunesse | 1 stagiaire | BPJEPS | 1 an | à/c de septembre 2023 |
| Jeunesse | 2 stagiaires | BAFA | 2 stagiaires * 14 jours | |
| Sports | 2 stagiaires | BPJEPS | 1 an | à/c de septembre 2023 |

Service civique - Contrat d'engagement

Le service civique s'adresse à toutes les collectivités et leurs groupements : communes, intercommunalités, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes.

L'engagement de service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire :

- d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation ;
- représentant au moins 24 heures hebdomadaires ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire, en nature ou en argent, pris en charge par la structure d'accueil.

Dans le cadre du budget 2023, il est fait la demande suivante :

| | | | |
|---------------|------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| Sports | 1 demande – TNC : 28h | De 6 à 12 mois | à/c de septembre 2023 |
|---------------|------------------------------|-----------------------|------------------------------|

Avec pour missions d’informer et sensibiliser tous les utilisateurs des équipements sportifs en encourageant les pratiques, les gestes « éco-citoyens » avec 2 objectifs principaux :

- Favoriser toutes les économies d’énergie (électricité, chauffage, eau ...)
- Améliorer la qualité/le confort au sein de nos équipements sportifs

✓ **Créations d’emploi temporaire**

Service Culture - Chargé d’exposition

Lors de l’organisation des expositions au Château d’Ardelay et à la Tour des arts et des journées du patrimoine, des agents temporaires sont recrutés pour le montage et le démontage des œuvres et l’accueil du public. Le cumul des heures de ces postes représente environ 965h par an.

Afin de faciliter la gestion de ces expositions, il est proposé de créer un poste temporaire sur le grade d’adjoint du patrimoine sur la base de l’article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d’activité) pour une durée d’un an à compter du 1er janvier 2023.

✓ **Création de poste non permanent - contrat de projet**

Les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du code général de la fonction publique autorise le recrutement d’agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifié. Le contrat est conclu pour une durée minimale d’un an et d’une durée maximale de six ans. L’échéance du contrat est la réalisation de son objet, c’est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

Ainsi, il est nécessaire de prévoir les missions de conduite d’opérations en maîtrise d’œuvre externe et interne pour assister le service Bâtiment lors des études, de la planification et du suivi de chantiers afin de réaliser notamment les projets du Pôle associatif, de réhabilitation énergétique liée au décret tertiaire et de développement des bâtiments scolaires. Ces tâches requièrent des compétences spécifiques

Ainsi, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} mars 2023, un emploi non permanent sur le grade de technicien / Technicien principal dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et de recruter un agent contractuel pour une durée de 1 an minimum, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d’un renouvellement en CDI.

✓ **Création de poste**

Compte tenu du départ en disponibilité d’un cadre au pôle Famille, il est proposé de créer un poste d’attaché territorial à temps complet, à compter de mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 25 janvier 2023

Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.
- impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

Karine LOIZEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2023
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2023